



**DECISION MUNICIPALE N° 2023-112**  
**ASSURANCE - ACCEPTATION INDEMNITE VERSEE PAR ALLIANZ IARD**  
**POUR DES DEGATS OCCASIONNES AU RIDEAU METALLIQUE DU GARAGE MUNICIPAL**  
**DE L'ESPACE PIERRE WALDECK ROUSSEAU - 5 BIS RUE DU PARC A MABLY**

Le Maire de la Ville de Mably,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment le 6° ;

Vu la délibération en date du 28 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal de Mably a délégué à son Maire, pour la durée du mandat, et aux Adjointes, en cas d'absence ou d'empêchement du Maire, une partie des attributions prévues par l'article L 2122-22 du CGCT ;

Vu le règlement en date du 3 novembre 2023 émis par ALLIANZ Banque AG, assureur du tiers responsable, l'association des Sauveteurs Secouristes de Mably, d'un montant de 618 € correspondant à l'indemnisation pour le rideau métallique du garage municipal de l'espace Pierre Waldeck Rousseau endommagé par le véhicule de l'association des Sauveteurs Secouristes de Mably le 6 août 2023, 5 bis rue du Parc à Mably ;

Considérant qu'il convient d'approuver cette indemnité et d'encaisser le chèque correspondant :

**DECIDE**

**ARTICLE 1** : L'indemnité versée par ALLIANZ IARD, soit 618 €, pour le sinistre détaillé ci-dessus est acceptée.

**ARTICLE 2** : Le chèque correspondant d'ALLIANZ Banque AG sera encaissé sur le Budget Général, compte 7788.

**ARTICLE 3** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans le délai de 2 mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité, sa publication électronique ou sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans le même délai, soit par courrier à l'adresse 184 rue Duguesclin - 69433 LYON CEDEX 03, soit par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 4** : Madame La Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui sera transmise à M. Le Sous-Préfet de Roanne, et dont ampliation sera adressée au Responsable du Service de Gestion Comptable (SGC) LOIRE NORD.

Mably, le 8 novembre 2023.



Eric PEYRON,  
Maire de MABLY.